



**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE LE HAUT-ST-FRANÇOIS
VILLE DE EAST ANGUS**

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 894**

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné : Bruno Poulin

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption du projet de règlement portant le numéro 894, tiendra une assemblée publique de consultation le *27 avril 2026* à compter de *13h30* au *200, rue Saint-Jean Est*, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 894**

Le conseil municipal juge opportun d'adopter le règlement numéro 894 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE ce projet de règlement soit disponible pour consultation au bureau de la ville, aux heures ordinaires, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h, et le vendredi de 8 h à 12 h 15 ;

DONNÉ À EAST ANGUS, CE VINGTIÈME (20^E) JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX (2026).

Bruno Poulin, CPA
Greffier-trésorier